



achat de terrain et contrat de construction: comment tout arreter?

Par **fanny367**, le **19/11/2008** à **12:29**

Bonjour

Nous avons signé en mars dernier le compromis pour l'achat d'un terrain dans le but d'une construction. Nous avons trouvé un constructeur (maison d'en France) avec qui nous avons signé aussi un contrat...et enfin recherche pour un pret trouve dans notre Banque... la Banque a fait appel à verifimmo afin de verifier la solvabilite du constructeur et la justesse du contrat. Il manquait des pieces au dossier, pièces que le constructeur met du temps à fournir... Il a également trainé à faire le sondage du sol ...le dernier sondage s'est fait la semaine derniere...(signature du contrat en mai avec le constructeur!!)

nous n'avons du coup pas eu nos conditions pour le pret, le proprio du terrain s'impatiente...le taux donné au deaprt par la banque a augmenté de 0.6% hors assurance et le prix de notre bien actuel, qui nous permettait de financer notre achat et construction a baissé à cause des circonstances economiques actuelles...

Nous passons de 33 voire presque 34% d'endettement à plus de 40%.

Nous voulons tout arreter n'etant plus en mesure de payer...car en plus si nous continuons nous devons payer des fondations plus importantes qui nous couteront une fortune.

Le proprio et l'agent immo nous demande des indemnites (20 000 euros)

DEvons-nous payer? Sommes-nous en droit de demander des dommages et interets au constructeur?

Merci de nous eclairer car nous vivons un vrai cauchemar

Cordialement

fanny D.